

# MAG'

## ENVIRONNEMENT

### LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) ET DES DÉCHETTERIES

#### Que finance-t-elle ?

Cette taxe est un impôt destiné à financer :

- la collecte des déchets ménagers,
- leur traitement,
- leur recyclage,
- les actions destinées à réduire les déchets,
- la gestion des 7 déchetteries du Pays de Craon.

De plus, cela permet des investissements pour renforcer la performance des équipements à votre service, comme la nouvelle plateforme de la déchetterie de Craon.

Cette taxe est calculée en fonction de la valeur locative de votre habitation.

#### Pourquoi la TEOM augmente et va continuer à augmenter ?

- La Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) réglée à l'État pour le traitement des déchets continue de croître de manière importante : elle passe de 51€/tonne en 2023 contre 40€/tonne en 2022 (pour information, 2 500T de tout venant collectées sur le Pays de Craon en 2022),
- + les frais d'incinération d'ordures ménagères augmentent de 30 000€/an,
- + les frais de collecte progressent de 5%, ce qui représente une augmentation de 95 000€/an.

**2026**  
**OBJECTIF**  
**100 KG**  
PAR AN ET PAR HABITANT



#### QUE SE PASSERAIT-IL SI JE NE TRIAIS PAS ?

##### SI JE TRIE

###### JE PAYE

100 KG de  
cartons triés  
(benne carton)

= 0€

100 KG de  
meubles triés  
(benne éco-mobilier)

= 0€

100 KG de  
bois triés  
(benne bois)

= 12€

100 KG de  
bouteilles plastiques  
triés  
(bac jaune)

= 9€

Exemple Taxe  
Ordures Ménagères  
sur le foncier  
(par foyer)

= 200€

##### SI JE NE TRIE PAS

###### JE PAYE

100 KG de  
cartons non triés  
(benne tout venant)

= 15€

100 KG de  
meubles non triés  
(benne tout venant)

= 15€

100 KG de  
bois non triés  
(benne tout venant)

= 15€

100 KG de  
bouteilles plastiques  
non triées  
(bac ordures ménagères)

= 18,50€

Exemple Taxe  
Ordures Ménagères  
sur le foncier  
(par foyer)

= 324€



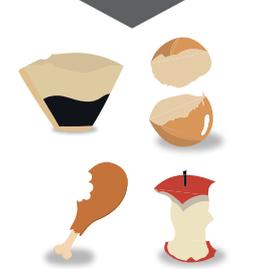
Bouteilles en verre  
Pots et bocaux en verre  
Flacons en verre



Emballages papiers  
Journaux  
Emballages cartons



Restes alimentaires  
Épluchures, trognons...  
Filtre à café, sachet de thé...



Bouteilles plastiques  
Briques alimentaires  
Autres emballages plastiques  
Emballages métalliques



Stylos, sacs aspirateur...  
Mouchoirs, masques, serviettes, couches, essuis-tout...  
Emballages non vidés



Couvercles à mettre dans le bac jaune !

Gros cartons à mettre à la déchetterie !

Attention au gaspillage alimentaire !

- Dépôt en VRAC (pas dans des sacs)  
- Ne pas imbriquer / emboîter  
- Séparer les matières  
- Bien vider les emballages  
- Écraser / Aplatis

Tous déchets non recyclables

## LE TRI DES BIO-DÉCHETS POUR TOUS

La réglementation sur le tri à la source des bio-déchets (déchets alimentaires) évolue. À partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024**, ils devront être triés et valorisés (compostage, nourriture pour les animaux, méthanisation...). Actuellement, les bio-déchets représentent **20 kg par habitant** sur les **114 kg par habitant** d'ordures ménagères produites en moyenne par an.

Pour répondre à ces enjeux réglementaires mais également économiques et environnementaux, le **Pays de Craon vous propose des composteurs à tarif préférentiel (participation de la collectivité à hauteur de 45%)**.

Pour les **ménages dans l'impossibilité de composter**, une étude est menée sur plusieurs communes. Cette dernière permet d'expérimenter différentes solutions qui faciliteraient le tri des déchets à la source. Suite à cette étude, **les solutions les plus efficaces seront ensuite déployées sur l'ensemble du territoire**.

Les **objectifs principaux** sont le **respect de la réglementation** et la **préservation de notre environnement**.

## RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

400 litres	30€
600 litres	45€

Offre réservée aux habitants du Pays de Craon

EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE JE FAIS UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

- Je réserve un composteur de :**
- 400 litres avec une participation de 30€
- 600 litres avec une participation de 45€

**Bon de réservation à retourner par courrier à :**  
Communauté de Communes du Pays de Craon  
1 rue de Buchenberg - BP 71 - 53400 CRAON

**ou nous contacter par :**  
Tél : 02 43 09 61 64 - E-mail : environnement@paysdecraon.fr

# DÉCHETTERIE DE CRAON

La quantité de déchets déposés ne cesse d'augmenter dans les déchetteries, entraînant des rotations de bennes plus nombreuses. Les élus ont donc saisi cette occasion pour réaliser une nouvelle plateforme au sol pour les déchets verts et les gravats à la déchetterie de Craon. La capacité de stockage est ainsi augmentée, la circulation et le déchargement pour les usagers y sont facilités.

Cet agrandissement libère de la place pour développer de nouvelles filières de recyclage telles que les articles de sport et loisirs, les jouets et articles de jardinage. Désormais la déchetterie peut accueillir 19 flux différents.

Pour le bon fonctionnement de ce nouvel équipement, merci de trier vos déchets :

- en fonction de l'ordre des bennes (voir plan ci-dessous),
- dans les bennes appropriées afin de réduire la quantité de déchets jetés dans le « tout venant ».

L'objectif étant de diminuer la quantité de tout venant (déchets enfouis et non recyclés) qui représente 1000 tonnes/an à Craon soit un coût 120 000€/an.

N'hésitez pas à demander conseil aux agents présents sur le site.

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Amiante
- 2 Déchets verts
- 3 Gravats
- 4 Bois traité
- 5 Déchets non recyclables / Encombrants
- 6 Cartons
- 7 Textile
- 8 DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- 9<sup>A</sup> Mobilier, jouets et jardinage Bois
- 9<sup>B</sup> Autres mobiliers, jouets et jardinage
- 10 Bois non traité
- 11 Huiles de vidange
- 12 Lampes
- 13 Piles
- 14 DEEE : Déchets Électriques
- 15 ASL : Articles Sports et Loisirs
- 16 Espace de réemploi Emmaüs
- 17 Ferraille
- 18 Verres
- 19 Papiers / Cartonnettes



L'ensemble des efforts des habitants du Pays de Craon permet de contenir la flambée des coûts et de réduire l'impact environnemental.

# HORAIRES DES DÉCHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BALLOTS</b> ZA route de Craon 02 43 06 62 40		13h30 - 17h30		9h00 - 12h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>COSSÉ-LE-VIVIEN</b> ZA des Platanes 07 88 58 87 60	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
<b>CRAON</b> Chemin des Carteries 07 88 57 50 92	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
<b>CUILLE</b> Route de Saint-Poix 02 43 07 55 67		13h45 - 17h30				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>RENAZÉ</b> Chemin de la Malvalière 06 74 91 01 74			9h00 - 12h00 13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
<b>ST-AIGNAN-SUR-ROË</b> ZA des Charmilles 02 43 06 79 60				13h30 - 17h30		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>QUELAINES-ST-GAULT</b> ZA de la Chesnaie 02 43 69 54 31	13h30 - 17h30		9h00 - 12h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

# CALENDRIER DE COLLECTE 2023 DES ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES

2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 D	Février	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J
2 L	5	9	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V
3 M	1	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S
4 M	18	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D
5 J	6	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L
6 V	14	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M
7 S	6	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 D	10	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J
9 L	6	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V
10 M	2	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S
11 M	18	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D
12 J	15	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L
13 V	11	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M
14 S	7	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 D	14	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J
16 L	3	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V
17 M	10	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 D	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S
18 M	17	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D
19 J	16	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L
20 V	8	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M
21 S	12	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 D	13	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J
23 L	4	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V
24 M	11	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S
25 M	17	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D
26 J	14	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L
27 V	21	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M
28 S	19	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 D	13	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 L	20	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 M
31 M	27	31 V	31 L	31 M	31 V	31 L	31 J	31 S	31 M	31 V	31 D	31 M	31 M

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël
- **Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emboîtés**
- Horaires de collecte : entre 5h et 14h. Vous devez sortir votre bac la veille au soir
- Positionner la poignée de vos bacs vers la route et les regrouper avec ceux des voisins



Ordures ménagères (déchets autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchetteries)



Sachets, briques alimentaires, bouteilles, barquettes, pots de boîtes, flacons et bidons en films plastiques, emballages en métal